



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 octobre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2011

PROJET DE RENOVATION URBAINE ET
SOCIALE CONVENTION ANRU - AVENANT
NATIONAL N°3 ACTANT DES MODIFICATIONS
APPORTEES A LA CONVENTION
PARTENARIALE ANRU - DELIBERATION
D20110414 DU 19 SEPTEMBRE 2011 -
PRECISIONS

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
10 novembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Rose-Marie NIETO
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE

Excusés :

Adjoints :

- Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE

Conseillers :

- Mme Maryvonne ARDOUIN

PRUS

**PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE CONVENTION
ANRU - AVENANT NATIONAL N°3 ACTANT DES MODIFICATIONS
APPORTEES A LA CONVENTION PARTENARIALE ANRU -
DELIBERATION D20110414 DU 19 SEPTEMBRE 2011 -
PRECISIONS**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 19 septembre 2011, l'avenant N°3 à la convention de Rénovation Urbaine et Sociale.

Une erreur s'est glissée à l'article 5-7 de l'avenant : l'engagement de l'ANRU est mentionné à hauteur de 28 800 000 € alors que le montant réel de l'engagement est de 28 147 852 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver en conséquence la rectification de ce montant, étant entendu que le Conseil de Communauté de la CAN (Communauté d'Agglomération de Niort) délibèrera dans les mêmes termes le 21 novembre.

L'avenant n°3 sera modifié conformément à ces délibérations avant signature par les partenaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la rectification de l'article 5-7 de la convention de Rénovation Urbaine et Sociale en remplaçant la somme de 28 800 000 € par celle de 28 147 852 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à rectifier ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER